

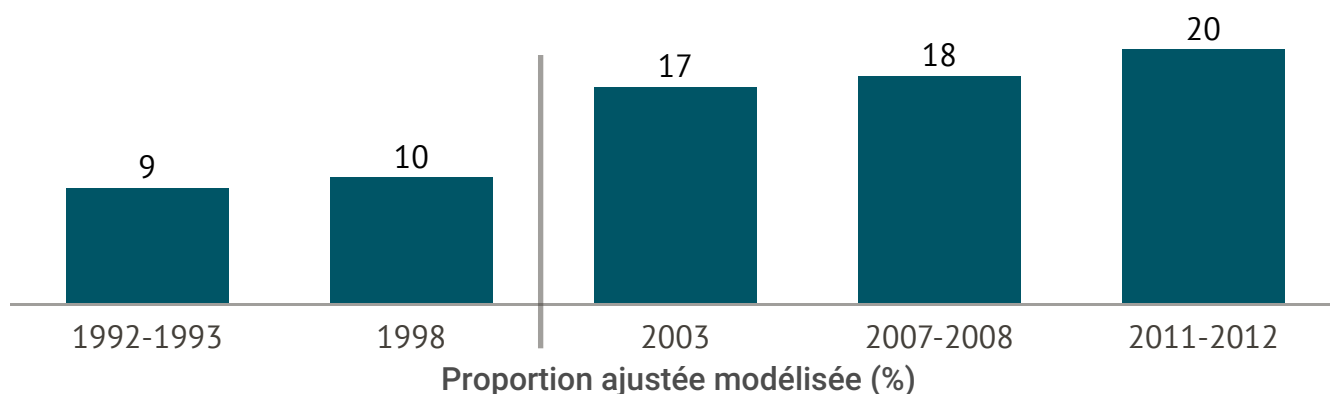
LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ AU QUÉBEC

La consommation excessive d'alcool chez les adultes



La consommation excessive d'alcool représente un mode de consommation où la concentration d'alcool dans le sang atteint des niveaux dangereux pour l'individu¹. Pour la période étudiée dans cette synthèse, elle se définit par la consommation de 5 verres ou plus dans une même occasion au moins une fois par mois au cours de la dernière année². La consommation excessive d'alcool engendre des comportements à risque (ex. conduite avec les facultés affaiblies, bagarres ou comportements sexuels à risque) ainsi que des effets à long terme (ex. maladies chroniques, mortalité précoce et problèmes de santé mentale)³. Ce comportement varie en fonction des caractéristiques socioéconomiques de l'individu ou de son milieu⁴.

Au Québec, la proportion de la population ayant une consommation excessive d'alcool augmente depuis les années 1990.



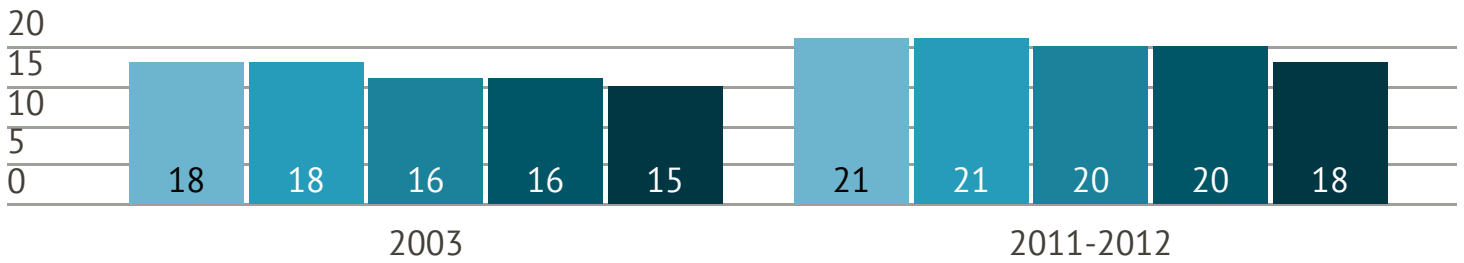
Le Système de surveillance des inégalités sociales de santé au Québec (SSISSQ)

À l'instar de plusieurs pays, le Québec s'est doté d'une stratégie et d'indicateurs pour recueillir de l'information permettant le suivi des inégalités sociales de santé (ISS). C'est dans ce cadre que le SSISSQ a été mis en place. Les mesures d'inégalité proposées pour les indicateurs de santé retenus dans le système permettent de dresser un portrait actuel des ISS et d'en faire le suivi systématique dans le temps pour l'ensemble du Québec, des zones géographiques et des régions sociosanitaires. Ces informations peuvent notamment être utilisées pour soutenir l'élaboration de politiques et de programmes de santé publique visant à réduire les ISS ou à améliorer l'état de santé de la population.

LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

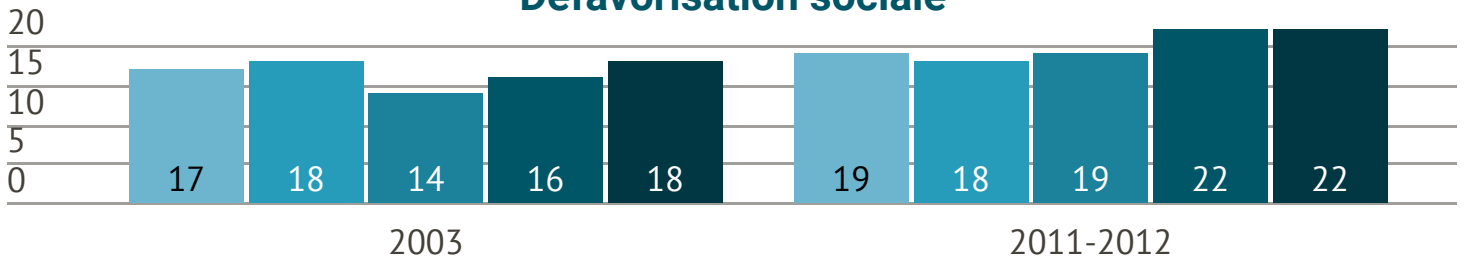
La proportion de la population consommant de l'alcool de façon excessive diminue avec la défavorisation matérielle en 2003 et en 2011-2012. On ne détecte cependant pas de gradient clair entre la consommation excessive d'alcool et la défavorisation sociale. Une augmentation statistiquement significative de la proportion de consommation excessive d'alcool est observée entre les deux périodes dans plusieurs quintiles (Q1, Q3, Q4 : matérielle ; Q3, Q4 : sociale ; Q1 : matérielle et sociale).

Défavorisation matérielle



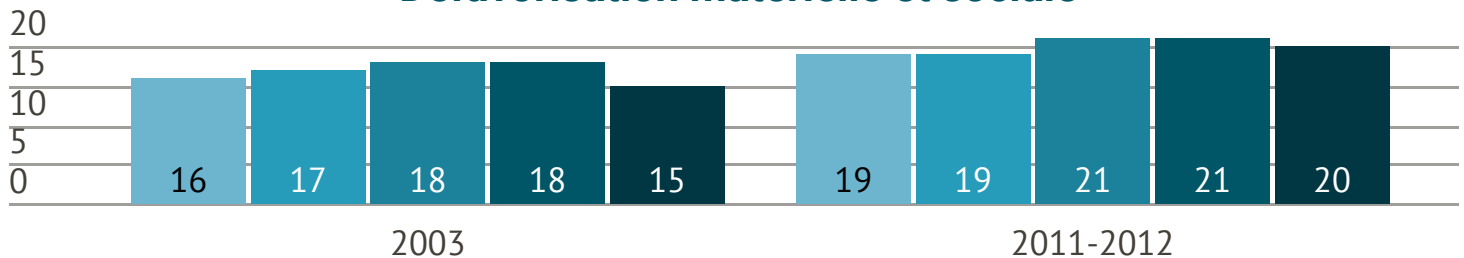
● Q1 (favorisé) ● Q2 ● Q3 ● Q4 ● Q5 (défavorisé)
Proportion ajustée modélisée (%)

Défavorisation sociale



● Q1 (favorisé) ● Q2 ● Q3 ● Q4 ● Q5 (défavorisé)
Proportion ajustée modélisée (%)

Défavorisation matérielle et sociale



● Q1 (favorisé) ● Q2 ● Q3 ● Q4 ● Q5 (défavorisé)
Proportion ajustée modélisée (%)

LES INÉGALITÉS SELON LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

En 2011-2012, on ne détecte aucune inégalité selon la défavorisation matérielle et sociale combinée quant à la consommation excessive d'alcool. Toutefois, on note des inégalités de consommation excessive d'alcool lorsque les dimensions matérielle et sociale sont analysées séparément. Pour la dimension matérielle, les proportions les plus importantes de consommation excessive d'alcool sont observées chez les personnes favorisées alors que pour la dimension sociale, les proportions les plus élevées sont enregistrées chez les personnes les plus défavorisées. La relation entre la défavorisation et la consommation excessive d'alcool est inversée entre ces deux dimensions.

LES INÉGALITÉS LIÉES À LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE ONT-ELLES AUGMENTÉ ?

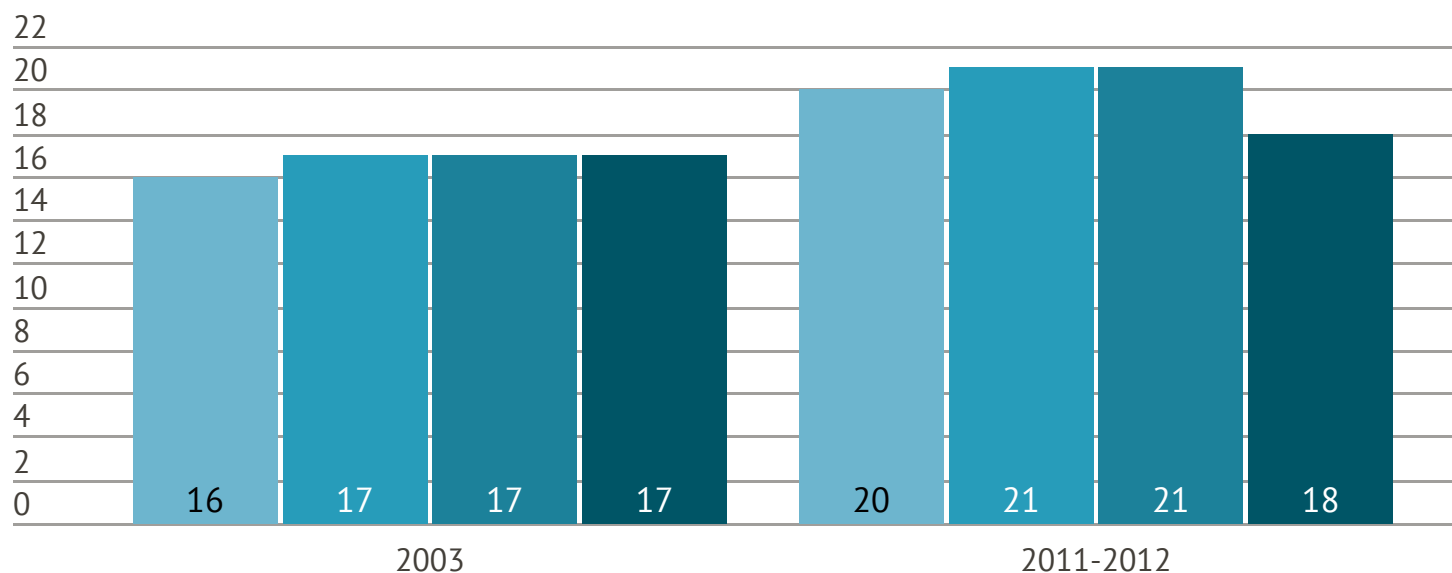


En plus de l'absence d'inégalités sociales liées à la consommation excessive d'alcool selon la défavorisation matérielle et sociale combinée, on ne peut conclure à une variation temporelle entre 2003 et 2011-2012 de ces inégalités et ce, peu importe la mesure d'inégalité utilisée.

Il n'est pas non plus possible de conclure à une variation temporelle entre 2003 et 2011-2012 des inégalités selon la défavorisation matérielle ainsi que la défavorisation sociale, et ce malgré la présence d'inégalités en 2011-2012 pour ces deux dimensions. Cela suggère que les inégalités selon la défavorisation matérielle et selon la défavorisation sociale persistent dans le temps.

LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LA SCOLARITÉ

En 2003 et 2011-2012, la proportion de personnes ayant une consommation excessive d'alcool est similaire dans toutes les catégories de scolarité. Elle n'a pas non plus varié entre 2003 et 2011-2012.



- Sans diplôme d'études secondaires (DES)
 - DES
 - Diplôme d'études collégiales
 - Diplôme d'études universitaires
- Proportion ajustée modélisée (%)

LES INÉGALITÉS SELON LA SCOLARITÉ

Fraction attribuable dans la population

9%

C'est la réduction potentielle de la consommation excessive d'alcool si l'ensemble de la population avait la prévalence de la consommation excessive du groupe le plus scolarisé, en 2011-2012.



Nombre de cas attribuables dans la population

Cela correspondrait à une diminution de

105 000 personnes ayant une consommation excessive d'alcool.



Différence



En 2011-2012, le groupe sans DES présente **2 personnes consommant de l'alcool de façon excessive de plus (pour 100)** que le groupe ayant un diplôme universitaire.

a/b Ratio

1,1

Sans DES

1

Diplôme d'études universitaires

En 2011-2012, la proportion de personnes consommant de l'alcool de façon excessive du groupe sans DES est 1,1 fois celle du groupe ayant un diplôme d'études universitaires.

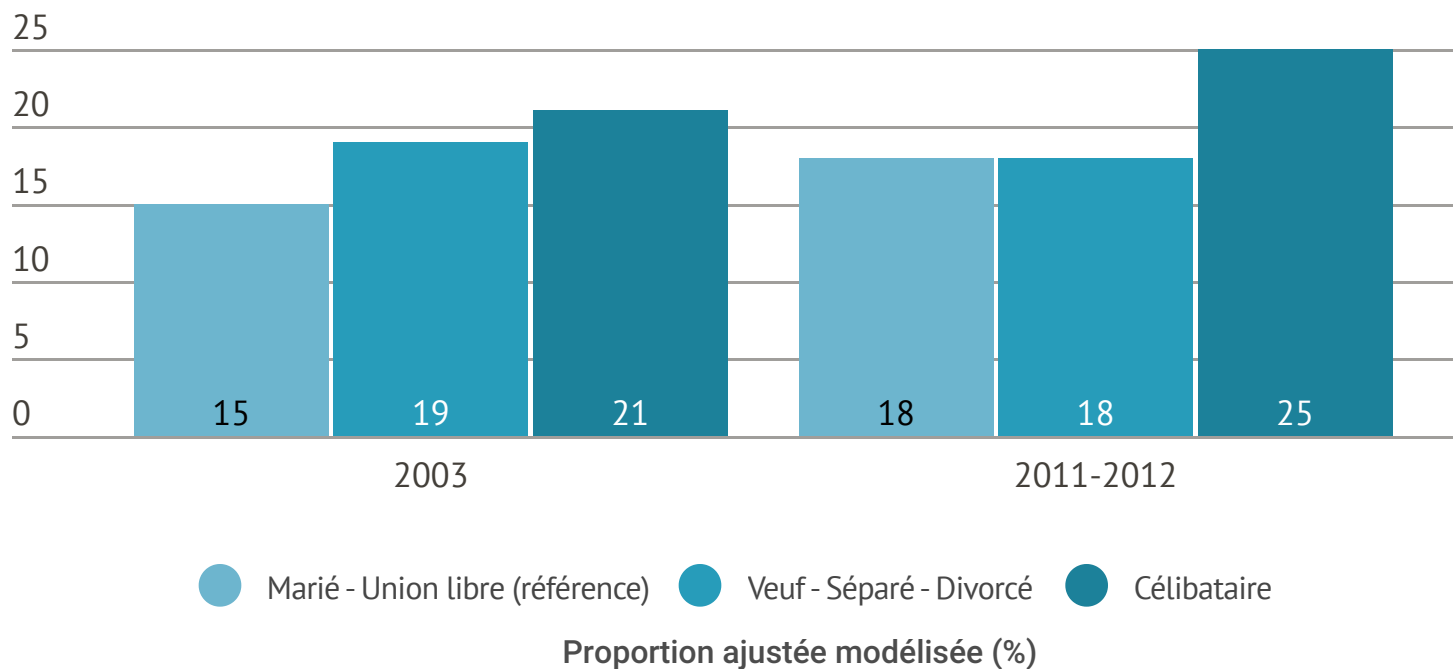
LES INÉGALITÉS LIÉES À LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LA SCOLARITÉ ONT-ELLES AUGMENTÉ ?



Bien qu'on observe la présence d'inégalités sociales liées à la consommation excessive d'alcool, on ne peut conclure à une variation temporelle entre 2003 et 2011-2012 des inégalités selon la scolarité et ce, peu importe la mesure d'inégalité utilisée. Cela suggère que les inégalités persistent dans le temps.

LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LE STATUT MATRIMONIAL

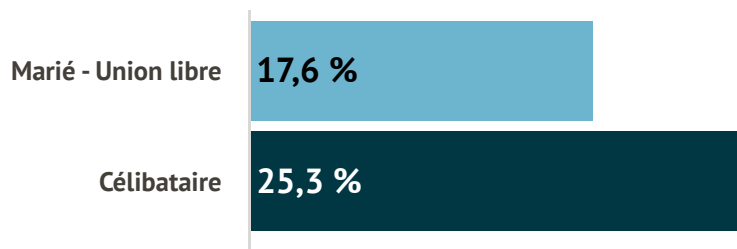
Entre 2003 et 2011-2012, la proportion de personnes ayant une consommation excessive d'alcool a augmenté chez les personnes mariées - union libre (+ 18 %). La variation observée chez les célibataires n'est cependant pas statistiquement significative.



LES INÉGALITÉS SELON LE STATUT MATRIMONIAL



Différence



En 2011-2012, les célibataires présentent **8 personnes ayant une consommation excessive d'alcool de plus (pour 100)** que les personnes mariées-union libre.

On ne détecte aucune inégalité entre les personnes veuves - séparées - divorcées et les personnes mariées - union libre quant à la consommation excessive d'alcool.

1,4 Célibataire

1 Marié - Union libre

En 2011-2012, la proportion de personnes célibataires consommant de l'alcool de façon excessive est 1,4 fois celle des personnes mariées - union libre.

On ne détecte aucune inégalité entre les personnes veuves - séparées - divorcées et les personnes mariées - union libre quant à la consommation excessive d'alcool.

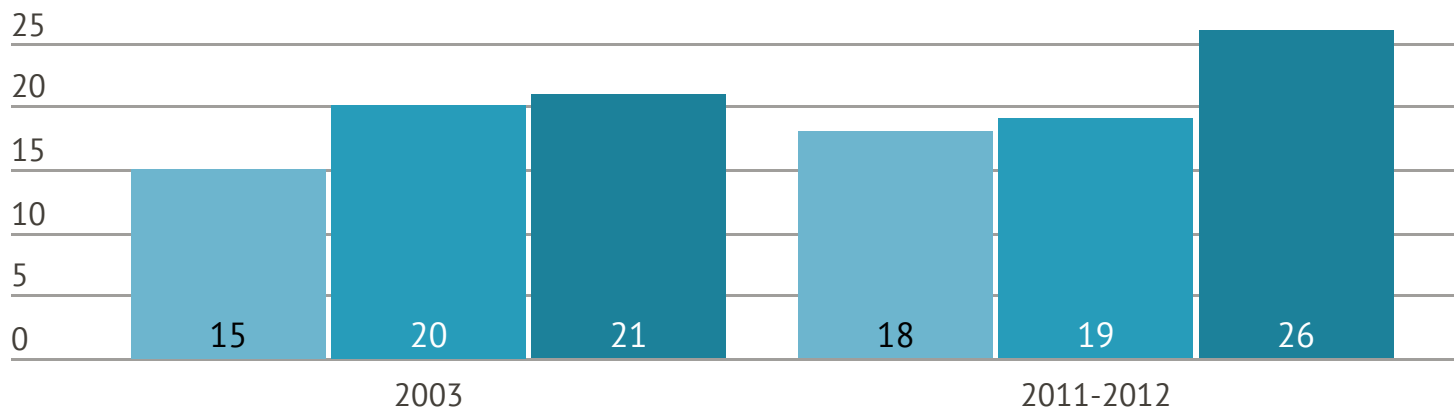
LES INÉGALITÉS LIÉES À LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LE STATUT MATRIMONIAL ONT-ELLES AUGMENTÉ?



Bien qu'on observe des inégalités sociales liées à la consommation excessive d'alcool entre les personnes célibataires et les personnes mariées - union libre, on ne peut conclure à une variation temporelle entre 2003 et 2011-2012 de ces inégalités et ce, peu importe la mesure d'inégalité utilisée. Cela suggère que les inégalités entre ces deux groupes persistent dans le temps.

LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LA STRUCTURE FAMILIALE

Entre 2003 et 2011-2012, la proportion de la population ayant une consommation excessive d'alcool a augmenté chez les couples avec ou sans enfant (+ 20 %) et les personnes seules (+ 22 %).

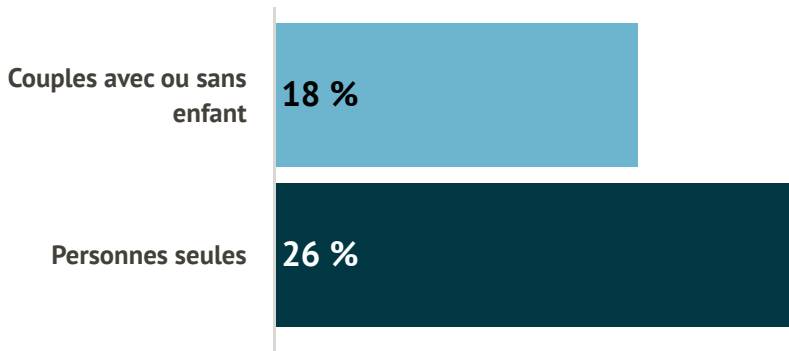


● Couples avec ou sans enfant (référence) ● Familles monoparentales ● Personnes seules
Proportion ajustée modélisée (%)

LES INÉGALITÉS SELON LA STRUCTURE FAMILIALE



Différence



En 2011-2012, les personnes seules présentent **8 personnes consommant de l'alcool de façon excessive de plus (pour 100)** que les couples avec ou sans enfant.

On ne détecte aucune inégalité entre les familles monoparentales et les couples avec ou sans enfant quant à la consommation excessive d'alcool.

a/b Ratio

1,4

Personnes seules

1

Couples avec ou sans enfant

En 2011-2012, la proportion de personnes seules consommant de l'alcool de façon excessive est 1,4 fois celle observée chez les couples avec ou sans enfant.

On ne détecte aucune inégalité entre les familles monoparentales et les couples avec ou sans enfant quant à la consommation excessive d'alcool.

LES INÉGALITÉS LIÉES À LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL SELON LA STRUCTURE FAMILIALE ONT-ELLES AUGMENTÉ?



Bien qu'on observe des inégalités sociales liées à la consommation excessive d'alcool entre les personnes seules et les couples avec ou sans enfant, on ne peut conclure à une variation temporelle entre 2003 et 2011-2012 de ces inégalités et ce, peu importe la mesure d'inégalité utilisée. Cela suggère que les inégalités entre ces deux groupes persistent dans le temps.

QUEL SERAIT L'IMPACT D'UNE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES LIÉES À LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL?

En dépit des tendances observées au cours des dernières années en matière de consommation excessive d'alcool, les résultats présentés ici montrent que des progrès sont possibles. Par exemple, en ayant pour cible la plus faible proportion de consommation excessive d'alcool observée en 2011-2012, soit celle des catégories « diplôme universitaire », « marié - union libre », « veuf - séparé - divorcé » et « couples avec ou sans enfant », il serait possible de diminuer la prévalence de la consommation excessive d'alcool de l'ensemble de la population de 2 points de pourcentage, soit de 20 % à 18 %.

À RETENIR

- ✓ Au Québec en 2011-2012, on note des inégalités liées à la consommation excessive d'alcool selon la défavorisation matérielle, la dimension sociale, la scolarité, le statut matrimonial et la structure familiale.
 - ➔ Pour la dimension matérielle, les proportions les plus importantes de personnes consommant de l'alcool de façon excessive sont observées chez les groupes les plus favorisés.
 - ➔ Pour la dimension sociale, les proportions les plus élevées sont enregistrées chez les groupes les plus défavorisés.
- ✓ Globalement, les inégalités sociales liées à la consommation excessive d'alcool ont persisté entre 2003 et 2011-2012.
- ✓ Les prévalences plus élevées observées chez les personnes célibataires et les personnes vivant seules indiquent un potentiel de réduction de la consommation excessive d'alcool pour l'ensemble de la population.

Source de données

Infocentre de santé publique du Québec, Onglet du Plan national de surveillance (Plan commun de surveillance et Plan ministériel de surveillance multithématique), Inégalités sociales de santé. Consulté le 9 juillet 2018.

Références

¹ National Institute of Alcohol Abuse and Alcoholism. (2004). NIAAA council approves definition of binge drinking. Repéré à https://pubs.niaaa.nih.gov/publications/Newsletter/winter2004/Newsletter_Number3.pdf

² Statistique Canada (2005). Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), Cycle 2.1 (2003), Guide du Fichier de microdonnées à grande diffusion (Publication n° 82M0013GPF). Repéré à http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3226_D7_T9_V2-fra.pdf

³ Rehm, J. (2011). The risks associated with alcohol use and alcoholism. *Alcohol Research & Health*, 34(2), 135-143. Repéré à <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3307043/pdf/arh-34-2-135.pdf>

⁴ Infocentre de santé publique. (2017). Proportion de la population présentant une consommation excessive d'alcool une fois par mois ou plus au cours des 12 derniers mois [Fichiers de données]. Québec, Québec : Institut national de santé publique du Québec.

Citation suggérée

Institut national de santé publique du Québec (2018). Les inégalités sociales de santé au Québec – La consommation excessive d'alcool chez les adultes, sur le site Santéscope. Consulté le [date].

Mis à jour le 11 février 2019



**Institut national
de santé publique**

Québec 

Notes méthodologiques

Choix éditoriaux

Afin d'exposer les inégalités les plus importantes, nous avons choisi de n'illustrer que les mesures pour lesquelles la présence d'inégalité est statistiquement significative et ce, uniquement pour la période la plus récente.

Dans un esprit de synthèse, nous avons également choisi de ne présenter que les mesures d'inégalité selon l'indice combiné de défavorisation matérielle et sociale. Les données des mesures d'inégalité selon la dimension matérielle et selon la dimension sociale sont toutefois disponibles sur le portail de l'Infocentre de santé publique.

Il est également possible d'étudier et de suivre les inégalités en matière de consommation excessive à d'autres échelles géographiques que celle de l'ensemble du Québec, soit pour les 4 grandes zones géographiques (disponibles à l'Infocentre de santé publique) mais aussi à l'échelle des provinces canadiennes ([Agence de la santé publique du Canada](#) et [Institut canadien d'information sur la santé](#) (hospitalisations attribuables à l'alcool)).

La consommation excessive d'alcool¹

La consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de 5 verres ou plus dans une même occasion pour les hommes et les femmes au moins une fois par mois au cours de la dernière année. Les proportions sont calculées sur l'ensemble de la population âgée de 20 ans et plus.

L'indice de défavorisation matérielle et sociale

Chaque personne ayant consommé de l'alcool de façon excessive a été associée à un indice de défavorisation, exprimant le niveau moyen de désavantage socioéconomique des personnes habitant le voisinage immédiat de cette personne². L'indice compte une dimension matérielle et une dimension sociale. La dimension matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante, alors que la dimension sociale renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté. Sur l'une et l'autre dimension, la population du Québec a été répartie en groupes de 20 % (quintiles — Q), du groupe le plus favorisé (Q1) au groupe le plus défavorisé (Q5). Les variations de la consommation excessive d'alcool sont suivies séparément selon les quintiles de défavorisation matérielle, les quintiles de défavorisation sociale et les deux formes de défavorisation simultanément (l'indice combiné de défavorisation matérielle et sociale).

Les proportions ajustées modélisées

La modélisation statistique a été utilisée afin de contrôler pour certaines caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la zone géographique et l'une ou l'autre forme de l'indice de défavorisation (s'il y a lieu) lors de la comparaison temporelle des proportions de personnes ayant une consommation excessive d'alcool. Pour plus de détails sur le calcul des proportions ajustées modélisées, consultez le [Cadre méthodologique du Système de surveillance des inégalités sociales de santé au Québec \[SSISSQ\]](#)³.

Les mesures d'inégalité

Les mesures d'inégalité du SSISSQ sont complémentaires et présentent de l'information sur les différents aspects des inégalités. Pour plus de détails sur les mesures d'inégalité, consultez [l'Aide-mémoire pour l'utilisation des mesures d'inégalité du SSISSQ](#).

Structure familiale

La catégorie « Couples avec ou sans enfant » inclut également les autres types de ménage.

Comparabilité des données

Les proportions ajustées modélisées et les mesures d'inégalité issues de ces proportions ne sont pas nécessairement comparables entre l'Enquête sociale et de santé (ESS) de 1992-1993 et 1998 et l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2003, 2007-2008 et 2011-2012. La comparaison temporelle des résultats entre les deux enquêtes n'est donc pas disponible et une brisure temporelle est observée entre les proportions ajustées modélisées issues des données de l'ESS et de l'ESCC (première figure). Pour les mesures d'inégalité, seuls les résultats de l'enquête la plus récente, soit l'ESCC 2011-2012 sont présentés. Ce cycle a été préféré à celui de 2013-2014 car un changement dans la définition de la consommation excessive d'alcool chez les femmes en 2013-2014 empêche les comparaisons temporelles de ce cycle avec les cycles antérieurs de l'ESCC.

Références

- ¹ Infocentre de santé publique (2018). Inégalités sociales de santé: Consommation excessive d'alcool chez les adultes [Fiche indicateur]. Québec, Québec: Institut national de santé publique du Québec, version de janvier 2018.
- ² Pampalon R., Hamel D., Gamache P., Raymond G. (2009). *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé au Canada*. Maladies chroniques au Canada, 29(4):199-213.
- ³ INSPQ (2018). Cadre méthodologique du SSISSQ, Version 2, BIESP, 141 p.